
**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil d'arrondissement tenue
le jeudi 12 décembre 2019 à 13 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h.

CA19 26 0381

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement du 12 décembre 2019 à 13 h**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

10.02 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 13 h et prend fin à 13 h.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions du public n'a pas lieu.

CA19 26 0382

Approuver un avenant modifiant le contrat de location d'installations sportives au Centre ÉPIC conclu entre l'Arrondissement et l'« Institut de cardiologie de Montréal » en janvier 2018 – Autoriser une dépense pour un montant annuel maximal de 19 153,95 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les années 2020 à 2023 (RPPL17-12079-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver un avenant modifiant et prolongeant de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat initial de location des installations sportives du Centre ÉPIC signé en janvier 2018 intervenu entre l'Arrondissement et l'« Institut de cardiologie de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant;

D'autoriser une dépense annuelle maximale de 19 153,95 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, sans toutefois dépasser les montants annuels pour les années 2020 à 2023, répartis comme suit :

	Montant annuel 2020	Montant annuel 2021	Montant annuel 2022	Montant annuel 2023
Total maximal (avant taxes)	15 931,50 \$	16 170,47 \$	16 413,03 \$	16 659,23 \$
Total maximal (taxes incluses)	18 317,24 \$	18 592,00 \$	18 870,88 \$	19 153,95 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1197951003

CA19 26 0383

Autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels aux firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » pour le réaménagement intérieur du vestiaire de soccer au centre Père-Marquette (contrat RPPS17-07063-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants dans le cadre du projet de réaménagement intérieur du vestiaire de soccer au centre Père-Marquette, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'avoir recours à l'entente-cadre numéro 15254 avec les firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » à cette fin (contrat numéro RPPS17-07063-OP).

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1191035008

CA19 26 0384

Autoriser une dépense totale de 1 066 232,16 \$ – Octroyer un contrat au montant de 827 820 \$, taxes incluses, à « Afcor construction inc. », pour la réalisation du projet de réaménagement des vestiaires de soccer et divers travaux au centre Père-Marquette localisé au 1600 rue de Drucourt - Appel d'offres RPPA19-07058-OP (9 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 066 232,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement des vestiaires de soccer au centre Père-Marquette;

D'octroyer à « Afcor construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 820,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA19-07058-OP (9 soumissionnaires);

D'autoriser les virements budgétaires décrits à l'intervention de la division des ressources financières et matérielles;

D'autoriser une dépense de 124 173,00 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 114 239,16 \$ incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1196417001

CA19 26 0385

Autoriser le dépôt du projet « Démolition et reconstruction de la piscine et de la pataugeoire extérieures du parc Joseph-Paré » dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) » du gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Démolition et reconstruction de la piscine et de la pataugeoire extérieures du parc Joseph-Paré » dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) » du gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1191035007

CA19 26 0386

Édicter deux ordonnances – Programmation d'un événement public : « La Classique Beaubien, édition hivernale »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2019-26-100 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2019-26-101 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1197699010

CA19 26 0387

Donner avis de motion et adopter un premier projet règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs de l'arrondissement

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs de l'arrondissement.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs de l'arrondissement;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1193823007

CA19 26 0388

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux liés au réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb, et à l'aménagement d'une nouvelle place publique au coin des rues Beaubien et Boyer

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge par l'Arrondissement de la conception et de la réalisation des travaux liés au réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb, et l'aménagement d'une nouvelle place publique au coin des rues Beaubien et Boyer.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1192614006

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 06.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2020.